



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand — 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 — Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : LCD/07/01/2026-07-28

Lettre simple

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt
CS 70222
92449 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Monsieur Vincent Lecerf**

Directeur en charge des Ressources Humaines
Groupe

Paris le 28/072026

Objet : Insuffisances d'objectivation des dispositifs de développement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des travaux de la commission Emploi, Formation et Égalité Professionnelle puis du CSEC Comité Social et Économique Central, (CSEC), orientations de la formation, plan de développement des compétences, bilan formation, Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), les représentants CFE-CGC Orange ont analysé les documents transmis par la Direction.

À chaque étape, orientations de la formation, plan de développement des compétences, rapport annuel de l'emploi, bilan formation, GEPP, prospective des métiers, nos observations et demandes d'éclaircissement ont été transmises à la Direction en amont des réunions de commission et du CSEC. Ces échanges ont permis d'obtenir plusieurs compléments d'information et mises à jour.

Les réponses apportées ont permis de mieux comprendre les orientations de l'employeur en matière de développement des compétences, mobilité, reconversion et accompagnement des transformations. **Elles ont aussi révélé des sujets nécessitant des éléments complémentaires pour apprécier la mise en œuvre des dispositifs auprès des instances représentatives du personnel.**

Éléments restant à objectiver

Malgré les compléments apportés au fil des échanges, plusieurs sujets demeurent insuffisamment objectivés. Certains relèvent de dispositifs distincts, d'autres sont renvoyés à des travaux ultérieurs. Il n'est donc pas toujours possible d'apprécier leur déploiement effectif ni leurs résultats pour les personnels concernés.

Ces sujets concernent notamment :

- L'accompagnement des parcours professionnels et des mobilités pour mieux mesurer leur impact et leur accessibilité ;
- Les dispositifs de reconversion et de transition professionnelle ;
- La mobilisation du [CPF](#), du [CEP](#), de la [VAE](#), du [PTP](#) et des dispositifs de certification ;
- [L'accompagnement personnalisé des fonctionnaires](#) ;
- Les [dispositifs destinés aux secondes parties de carrière](#) et à la transmission des savoirs ;

- L'évaluation de l'impact des actions de formation sur les parcours professionnels ;
- La cohérence entre les transformations métiers, les besoins en compétences et les dispositifs d'accompagnement proposés aux personnels.

Enjeux pour les personnels, l'employeur et l'entreprise

Notre démarche vise à comprendre l'accessibilité et l'articulation de ces dispositifs. Les transformations technologiques, l'évolution des métiers, les enjeux liés à l'intelligence artificielle, aux reconversions professionnelles, au maintien dans l'emploi des personnels expérimentés, à l'accompagnement des mobilités et à l'évolution des organisations de travail justifient, selon nous, un approfondissement de certains sujets dès à présent.

Demande de réunion de travail

Une réunion est indispensable pour permettre :

- De partager un état des lieux des dispositifs actuellement mobilisés ;
- D'identifier les données complémentaires susceptibles d'être produites ;
- D'examiner les modalités de suivi permettant de mieux objectiver les parcours réalisés et les résultats obtenus ;
- De s'assurer de l'organisation efficiente entre les transformations en cours au sein de l'entreprise et les dispositifs d'accompagnement proposés aux personnels.

Nous restons à votre disposition pour convenir des modalités et du calendrier de cette rencontre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Luis Carlos Davila
Secrétaire National Formation



Patrice SEURIN
Délégué Syndical Central

Copie :
Inspection du Travail
Direction Générale du travail